

Face au gouvernement, le Conseil d'État déboute une nouvelle fois les soignants

Article rédigé par *Huffington Post*, le 31 mars 2020

Source [Huffington Post] La juridiction administrative suprême a de nouveau donné raison à l'exécutif dans sa gestion de l'épidémie de covid-19, refusant notamment de le contraindre à recourir à un dépistage massif.

Le Conseil d'État a débouté, samedi 28 mars, deux syndicats de soignants qui l'avaient saisi en référé pour réclamer notamment des masques, des "moyens de dépistage massif" du [coronavirus](#) et l'autorisation pour les médecins et hôpitaux de prescrire de la chloroquine "aux patients à risque".

Déboutant le Syndicat des médecins Aix et région (SMAER) de ses demandes, [la plus haute juridiction administrative a rappelé dans sa décision](#) les réquisitions de masques ordonnées par le gouvernement. En outre, "les premières livraisons" de masques commandés par l'exécutif sont "attendues prochainement", a-t-il noté.

Concernant les tests de dépistage, le Conseil a souligné l'"insuffisante disponibilité des matériels" actuellement.

Au sujet du traitement par association de l'hydroxychloroquine (antipaludéen) et de l'azithromycine (antibiotique) prôné par le SMAER, le Conseil a rappelé que "par les décrets des 25 et 26 mars", le gouvernement avait "[permis la prescription de l'hydroxychloroquine](#)" aux malades hospitalisés, "sous la responsabilité du médecin prescripteur et dans le respect des recommandations du Haut Conseil de la santé publique".

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)